

No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce vingt troisième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier
Réjean Hivon
Michelle Plante
Georgette Bazinet
Claude Brouillette

Roland Auclair
Patrick Charlebois
Gilles Isabelle
Denis Lamy
Claude Alarie

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault
Jean-Michel Hamelin
Denis Boudreault

LA COMMISSAIRE EHDAA

Nathalie Bellerose

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Yvan Beauregard

Stéphane Ayotte

Sophie Houle

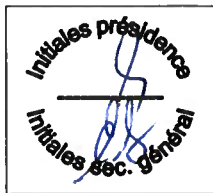
Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice par intérim du Service des
ressources financières
Directeur du Service des ressources
humaines
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice par intérim des Services
éducatifs
Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et à l'assistance.



No. de résolution
ou annotation

30-CE/19-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28
NOVEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance
ordinaire du 28 novembre 2018, et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Aucune communication.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

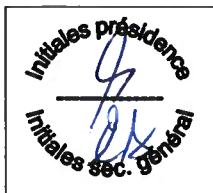
Aucune question de l'assistance.

Monsieur Claude Lessard, président, souligne la présence de madame Mélanie
Bellerive du Syndicat du personnel de soutien.

31-CE/19-01-23

**ENTENTE ENTRE LE COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS ET
L'ACADÉMIE LES ESTACADES**

CONSIDÉRANT le plan d'action de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy
concernant la gestion du Complexe sportif Alphonse-Desjardins en réponse aux
recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'exercer un suivi adéquat des transactions entre l'Académie les Estacades et le Complexe sportif Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics qui permet de conclure des ententes de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Complexe sportif Alphonse-Desjardins a pris acte de cette entente lors de sa réunion du 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

d'autoriser l'entente entre l'Académie les Estacades et le Complexe sportif Alphonse-Desjardins pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32-CE/19-01-23

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ADMINISTRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT le poste de technicienne ou technicien en administration laissé vacant au 4 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'abolir le poste de technicienne ou technicien en administration (poste régulier à temps plein, 35 heures/semaine) au Service des ressources humaines, et ce, rétroactivement au 7 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33-CE/19-01-23

CONCIERGE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE QUALITECH

CONSIDÉRANT le poste de concierge, vacant à compter du 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;



No. de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'abolir le poste de concierge (poste régulier à temps plein, 38,75 heures/semaine) au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, en date 28 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-CE/19-01-23

SECRÉTAIRE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE QUALITECH

CONSIDÉRANT le poste de secrétaire laissé vacant au 9 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

d'abolir le poste de secrétaire (poste régulier à temps plein, 35 heures/semaine) au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, rétroactivement au 12 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-CE/19-01-23

PERSONNEL DE SOUTIEN - ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2018-2019;

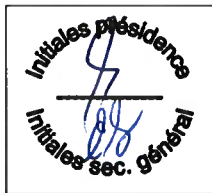
CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

d'engager les personnes salariées mentionnées dans le tableau ci-après selon les modalités décrites pour chacune d'elles.

Nom	Classe d'emplois	Lieu de travail	# d'heures du poste	À compter du
Masse, Manon	Agente ou agent de bureau classe 1	Centre de formation professionnelle Qualitech	35	3 décembre 2018
Bergevin, Marie	Secrétaire	Centre de formation professionnelle Qualitech	28	3 décembre 2018
Thibeault, Vanessa	Opératrice ou opérateur en	Service des technologies de l'information	35	10 décembre 2018



No. de résolution
ou annotation

	informatique classe 1			
--	--------------------------	--	--	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36-CE/19-01-23

**JOURNÉES CHÔMÉES ET PAYÉES - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 -
PERSONNEL PROFESSIONNEL**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif de gestion et du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Coeur et du Centre-du-Québec, à la suite de consultations effectuées auprès d'eux;

CONSIDÉRANT la clause 7-5.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de répartir des journées chômées et payées pour l'année scolaire 2019 - 2020 comme celles apparaissant au tableau annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37-CE/19-01-23

**JOURNÉES CHÔMÉES ET PAYÉES - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 -
PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif de gestion et du Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy, à la suite de consultations effectuées auprès d'eux;

CONSIDÉRANT la clause 5-2.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

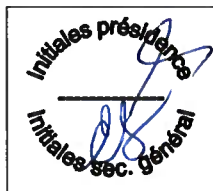
de répartir des journées chômées et payées pour l'année scolaire 2019-2020 comme celles apparaissant au tableau annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38-CE/19-01-23

CESSATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS - ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion et des syndicats concernés;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la clause 5-6.04 de la convention collective du personnel de soutien et la clause 7-7.10 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

de fixer la période de cessation partielle des activités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy du 15 au 26 juillet 2019 inclusivement, et ce, aux fins de la prise de vacances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39-CE/19-01-23

AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les emprunts qui doivent être effectués selon les besoins de la Commission scolaire et si les circonstances l'exigent, le montant mensuel d'emprunts temporaires ainsi autorisé pourra être révisé conformément aux modalités et aux conditions qui seront alors déterminées;

CONSIDÉRANT l'autorisation ministérielle reçue le 18 décembre 2018, prévoyant des montants variant de 73 647 379 \$ à 85 630 280 \$ d'ici au 30 juin 2019 comme limite des emprunts temporaires à être contractés en attente de refinancement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'autoriser, le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy tous les documents requis par la Banque Nationale du Canada relativement à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

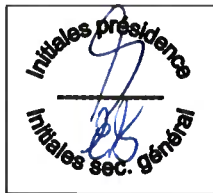
40-CE/19-01-23

ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES APPAREILS DES SERVICES DE REPROGRAPHIE

CONSIDÉRANT les besoins des services de reprographies des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'offre de regroupement du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location d'appareils de reprographie;

CONSIDÉRANT les avantages financiers et administratifs d'une adhésion à ce regroupement d'achats;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipulant que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois ans;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) concernant la location des appareils de reprographie pour un montant annuel de 264 023,64 \$ avant les taxes;

d'autoriser l'octroi d'un contrat de services d'une durée de cinq ans s'échelonnant du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2024;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41-CE/19-01-23

ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS POUR DES LICENCES MICROSOFT

CONSIDÉRANT le besoin de la Commission scolaire de renouveler ses licences Microsoft Office, Core CAL et Windows pour l'utilisation de certains logiciels administratifs;

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme Collecto de représenter les commissions scolaires dans le cadre d'un appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

d'autoriser l'adhésion de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy au regroupement d'achats SAR325-2019 de l'organisme Collecto pour l'acquisition de licences Microsoft, pour un montant estimé à 125 000\$ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.



No. de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 15, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.



CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE